

ÉNERGIE PROMOTEUR

LA LETTRE D'INFORMATION DES ACTEURS DE LA PROMOTION PRIVÉE



RENCONTRE

Alexandra François-Cuxac, présidente de la FPI

Quel est votre point de vue sur le marché et quelles en sont les tendances ?

« Sur les neuf premiers mois de 2018, les ventes de logements neufs baissent de 9,7 %, avec un infléchissement plus marqué au troisième trimestre. Sur 12 mois glissants, la baisse atteint 5,2 %. Les volumes demeurent importants, avec 83 481 logements neufs vendus sur 9 mois, légèrement moins élevés qu'en 2016 et 2017, mais supérieurs à 2015.

La baisse des ventes trouve moins son origine dans le manque de clients que dans le manque d'offre. En effet, trop peu de logements neufs sont mis sur le marché.

Les promoteurs voudraient pouvoir produire davantage pour mieux satisfaire la demande, en termes de quantité, de localisation et de prix, mais ils constatent aujourd'hui que la baisse des autorisations de construire, la hausse des coûts de construction et les recours sur les permis délivrés réduisent leur capacité à mettre des logements en chantier. »

Au regard du contexte actuel, les professionnels sont-ils prêts ?

« Révolutions numérique et environnementale, mutation des usages et des attentes des clients, innovation au service du logement abordable et de la qualité de vie : **les transformations de nos marchés nous obligent à produire différemment des produits différents, bureaux comme logements.**

Produire différemment, pour que nos projets trouvent leur place à la fois sur le marché et dans le territoire pour lequel nous les concevons. Cela implique une écoute encore plus attentive de nos clients et un dialogue toujours plus approfondi avec les élus et les riverains. **Produire différemment, c'est aussi innover** : sur les matériaux (plus durables), sur les modes constructifs (plus économes), sur les équipements (plus connectés). A nous de rendre cette innovation compatible avec le besoin, tout aussi prégnant, d'industrialisation de la construction, pour répondre à une demande qui reste forte, en particulier la demande de logements abordables dans les zones denses.

Produire des bureaux et des logements différents, pour répondre aux attentes des clients en matière de développement durable : performants sur le plan énergétique et bas carbone, compatibles avec une mobilité plus électrique et moins individuelle, suffisamment adaptables pour suivre l'évolution permanente des besoins et des usages...

A l'instar des élus locaux, **les promoteurs immobiliers ont la volonté de peser positivement sur le cadre de vie des habitants, de proposer des parcours résidentiels adaptés aux besoins de chacun, de construire des villes exemplaires sur le plan de l'environnement ou de la mixité sociale. La vie change, les clients changent : à nous de mettre nos méthodes et nos produits en cohérence avec ces transformations. »**



DIVERSITÉ

2019, une année riche en défis ! Dans un contexte de ralentissement de l'activité et de concertation autour des futures réglementations, nous pensons que la diversité est une des clefs de succès.

Diversité des métiers et des solutions pour le bâtiment. De la conception d'un programme à celle du système énergétique français, c'est la diversité des énergies qui permet la flexibilité et le confort à coûts maîtrisés.

Diversité des critères.

Mesurer la transition énergétique, c'est prendre en compte, de manière raisonnée, différents critères : le carbone mais aussi l'efficacité énergétique.

Diversité et mixité.

L'égalité professionnelle hommes femmes est source de performance, les acteurs de l'immobilier et GRDF s'engagent sur cette voie.

GRDF sera à vos côtés en 2019 pour relever ensemble ces nouveaux défis et vous souhaite une année riche en beaux et vertueux projets !

Antoine Sellier

Responsable du marché de la Promotion Privée chez GRDF



RENCONTRE

« DÉCRYPTAGE LOI ELAN : RÉVERSIBILITÉ, ACCESSIBILITÉ, RECOURS ABUSIFS... » Maître Chloé Schmidt-Sarels

Présentée en Conseil des Ministres le 4 avril dernier, la loi ELAN, pour Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, aura suscité de nombreux débats jusqu'à son adoption définitive au Sénat le 16 octobre. Promulguée le 23 novembre dernier, cette loi comporte de nombreuses avancées selon M^e Chloé Schmidt-Sarels, avocate en droit de l'urbanisme au barreau de Douai, qui déplore également quelques manquements.

Quel est le point majeur de la loi Elan ?

L'une des principales avancées de cette loi concerne la mutation facilitée des bureaux en logements, qui va diminuer la vacance de nombreuses surfaces de bureaux. Le législateur a voulu renforcer l'attractivité de cette transformation et a créé un bonus de constructibilité, fixé à 30 %. Il sera donc possible de déroger à certains PLU,

ce qui certes diminue la marge de manœuvre des communes concernées. Reste que si cela peut permettre de créer plus de logements, ce sera une excellente mesure.



Que pensez-vous des dispositions sur les normes d'accessibilité ?

La loi du 20 février 2005 prévoyait l'accessibilité à tous les types de logements aux personnes handicapées. Le principe était certes contraignant mais constituait un progrès pour l'inclusion des personnes handicapées. Nous avons désormais un nouvel article du code de la construction et de l'habitation qui déroge à ce principe dans l'habitat collectif, avec 20 % des logements accessibles, les autres devant être « évolutifs ». Or cette notion reste bien floue.

« LE DPE OPPOSABLE AURAIT PU CONSTITUER UNE AVANCÉE IMPORTANTE »

De nombreux points concernent le renforcement des exigences énergétiques. Sont-elles pertinentes ?

Le législateur continue sur la lancée de la RE 2020 vers la performance énergétique et environnementale. Il ajoute en particulier de nouveaux objectifs pour les bâtiments neufs, qui concernent par exemple la qualité de l'air intérieur ou l'utilisation de matériaux renouvelables. Cela va dans le bon sens. Cependant, je regrette que l'article de loi portant sur le DPE opposable ait été rejeté. Cela aurait constitué une avancée très importante. Il reste le seul diagnostic à ne pas être opposable alors qu'il représente l'outil le plus lisible en termes de rénovation énergétique et aurait ainsi engagé la responsabilité du diagnostiqueur.

Vous serez probablement moins critique à l'égard de la disposition visant à lutter contre les recours abusifs...

Tout à fait. D'abord, ce texte qui renforce cette lutte a une portée dissuasive non négligeable. Ensuite, du point de vue de la construction, il diminue les situations de blocage et va permettre aux projets d'émerger plus rapidement, d'autant que le délai de jugement d'un recours contre un permis de construire ou d'aménager a été porté à dix mois. Aucune sanction n'a été prévue si le juge ne respecte pas ce délai, mais la volonté d'aller plus vite est déjà sensible. Et il s'agit évidemment d'un point essentiel.

M^e Chloé Schmidt-Sarels

Avocate en droit de l'urbanisme au barreau de Douai



UNE LOI AUX AVANCÉES INTÉRESSANTES

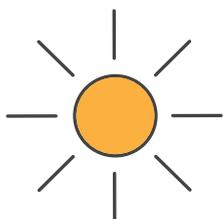
« La loi Elan comporte plusieurs dispositions positives, en particulier l'accélération du traitement des recours abusifs contre les permis de construire. Ensuite, plusieurs mesures ponctuelles sont les bienvenues, parmi lesquelles l'encouragement de la transformation de bureaux en logements, le développement du carnet numérique et la simplification de la procédure des ZAC.



Nous regrettons toutefois que les difficultés que nous rencontrons pour obtenir des permis de construire n'aient pas trouvé de réponse dans ce texte, et que ce frein puissant au développement de l'offre n'ait pas été desserré. »

Marc Villand,

Président d'Interconstruction, Président de la chambre Ile-de-France de la Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI)



UNE LOI INCOMPLÈTE

« La loi Elan va dans le bon sens mais ne règle pas tous les problèmes qu'elle pensait pouvoir régler. Je ne vois pas comment elle va pouvoir entraîner le choc de l'offre tant attendu. En réalité, nous souhaitons toujours une réforme en profondeur sur le zonage dit de projet couplé au maintien du PTZ au-delà de 2020 en attendant de trouver un plan de relance durable pour 2021.



Pour autant, cette loi comporte plusieurs points positifs. Elle va en particulier fluidifier le quotidien des entreprises du secteur du bâtiment. Je pense, par exemple, à l'accélération du traitement des recours, qui a d'ores et déjà des effets dans les tribunaux administratifs. De même, l'assouplissement de la loi sur l'accessibilité des logements aux handicapés constitue un point pertinent. »

Grégory Monod,

Vice-Président en charge de la Promotion Immobilière au sein de la LCA-FFB



LA PINÈDE,

UN NOUVEAU QUARTIER QUI RÉCONCILIE URBANITÉ ET NATURE PROVENÇALE

À la périphérie de Marseille, Immalliance réalise un programme immobilier ambitieux, véritable trait d'union entre ville et nature, à la Penne-sur-Huveaune. Primé dans la catégorie « habitat remarquable » du challenge 2018 de LCA-FFB, « la Pinède » offre un cadre de vie de qualité au pied d'un poumon vert exceptionnel : une forêt appartenant au Parc national des Calanques.

La préservation de l'environnement et le pouvoir d'achat des occupants ont été intégrés au projet grâce à plusieurs actions : la démarche « Smart Avenir énergies » avec GRDF, les jardins potagers partagés dans le prolongement de la politique communale et de la vie associative locale et la création d'un parcours santé dans le bois. « La possibilité offerte de pouvoir créer de grands espaces verts nous a incité à faire un geste fort pour la biodiversité » indique Stéphanie Chouquet, responsable du programme. « C'est pourquoi des ruches seront installées et entretenues par une association locale d'apiculture. » Le patrimoine architectural n'est pas oublié puisque l'ancien corps de ferme sur le faubourg sera rénové pour y installer des commerces. « Une micro-crèche, une école, une résidence Sénior et les futurs bureaux d'Immalliance sont prévus pour les deuxième et troisième tranches du programme, ce qui dynamisera la vie du quartier

et permettra de favoriser la mixité intergénérationnelle » précise Nihad Ahram, responsable développement. Le nouveau quartier s'étendra sur 4 hectares et comprendra un total de 400 logements.



Smart Avenir énergies est une démarche basée sur le mix énergétique local qui permet de limiter la consommation d'électricité dans une région sous tension en hiver. Le choix du gaz pour le chauffage et l'eau chaude des logements neufs favorise un mix énergétique équilibré et la maîtrise de la facture énergétique pour l'occupant. Les habitants sont invités à se joindre au réseau Ecowatt et pourront être appelés à modérer leur consommation.

immalliance
PROMOTION

IMMALLIANCE, créé par Joël Briot en 2010, est un groupe de sociétés à vocation de services dans les métiers de l'immobilier qui s'adresse aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités et développe ses activités sur l'Arc Méditerranéen. IMMALLIANCE apporte une expertise globale à ses clients et intervient sur des opérations variées : Résidences de services, crèches, bureaux, ateliers, maisons individuelles groupées, logements collectifs et commerces. Plus de 2000 équivalents-logements sont en cours de développement par les structures du groupe.



BL15 et Le KUB

DEUX NOUVELLES RÉSIDENCES TOULOUSAINES, SIGNÉES AFC PROMOTION, DANS UN CADRE DE VIE AGRÉABLE ET DURABLE

Parmi les projets d'AFC Promotion en cours de réalisation, deux programmes situés dans l'agglomération toulousaine qui verront le jour au deuxième semestre 2019. BL15 Campus Barrière, une résidence étudiante de 123 logements et Le Kub une résidence de 39 logements, deux bâtiments construits côte à côte dans un quartier dynamique et animé, desservi par les transports en commun et proche des universités. Leur point commun ? Le choix du gaz naturel alliant confort et économie d'énergie.

Les deux programmes sont réalisés par AFC Promotion, société de promotion immobilière spécialisée dans la réalisation et la commercialisation de logements résidentiels. Un groupe implanté dans plusieurs grandes métropoles comme Paris, Bordeaux, Toulouse, Montpellier mais aussi au Pays Basque, sur le Bassin d'Arcachon et dans le Genevois français.

A sa tête, Alexandra François-Cuxac, lauréate du Prix 2017 de la « Femme d'Influence Économique » décerné par Génération Femme d'Influence, mais aussi présidente de la Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI) depuis Juillet 2015.



« Dans le groupe, notre ADN féminin nous donne un regard particulier sur la ville et ses problématiques mais aussi sur les besoins auxquels doit répondre l'habitat d'aujourd'hui. C'est pourquoi, travailler avec des partenaires féminins, et notamment des architectes, est un réel atout pour nous » explique Loren

Oliver Dutour, directrice régionale d'AFC Promotion basée à Toulouse.

Pas étonnant donc qu'AFC Promotion ait confié la réalisation de la résidence BL15 Campus Barrière, à Coralie Bouscal du cabinet OECO Architectes, lauréate du Prix « Jeune Femme Architecte » en 2015. La résidence Le Kub a été réalisé par le Cabinet Letellier.



« Qu'il s'agisse de la résidence étudiante BL15 ou Le Kub, nous intégrons les grandes mutations énergétiques dans le montage de nos opérations. Pour cela, nous avons une relation partenariale avec GRDF. Ensemble, nous travaillons le plus en amont possible de l'opération pour proposer le choix de demain et réaliser le meilleur projet en termes de confort, de rendement énergétique et de maîtrise des coûts pour les occupants. Pour les 123 logements étudiants, nous avons opté pour une chaudière collective au gaz naturel pour le chauffage et l'ECS, alors que les 39 logements de la résidence Le Kub seront équipés de chaudières individuelles au gaz naturel pour le chauffage et l'ECS. »

Loren Oliver Dutour,
directrice Régionale d'AFC Promotion

Partenaire de « Toulouse 2030, la métropole de demain » aux côtés des grands acteurs publics et privés de l'aménagement et du développement urbain de la métropole, AFC Promotion est partie prenante sur les questions d'urbanisme et de logement de la ville de demain : centralité du territoire, connectivité, mode de chauffage, superficie, prix des appartements...



Originaire et historiquement implantée dans le Sud-Ouest, avec plus de 150 résidences réalisées dans la région, AFC Promotion a acquis une expertise du marché, du métier et de la ville qui repose sur 25 ans d'expérience et de proximité avec ses clients.

Spécialiste du logement résidentiel, AFC Promotion construit des appartements et des maisons de ville avec une réflexion portée sur l'aménagement intérieur et l'intégration dans l'environnement.

Son engagement porte notamment sur la construction d'un cadre de vie agréable et durable dans des espaces qui conjuguent confort, volumes et lumière pour toujours élever le niveau de bien-être.

AFC Promotion propose des emplacements de choix et veille à la sélection des matériaux pour que chaque habitat offre confort de vie et garantisse des économies d'énergie.

HAMONIC+MASSON & ASSOCIÉS

DES ARCHITECTES QUI PRENNENT DE LA HAUTEUR

Agence d'architectes située à Paris, Hamonic+Masson & Associés travaille régulièrement aux côtés de promoteurs de logements collectifs. Des collaborations fructueuses qui lui ont valu de nombreux prix. C'est également un acteur de référence concernant le débat sur la hauteur. Aucun doute, Hamonic+Masson & Associés a une vraie vision du bâtiment de demain.



La tour Home, la plus haute tour d'habitation de Paris réalisée par Bouygues Bâtiment Ile-de-France, a été imaginée par les architectes Hamonic+Masson & Associés, associés au cabinet Comte Vollenweider Architectes. Inauguré en 2015, il s'agit du premier bâtiment de grande hauteur à Paris depuis les années 70. « Avec les promoteurs privés, nous sommes amenés à travailler sur des projets qui ont une réelle ambition, à l'image de la tour Home. Notre valeur ajoutée est de démontrer que ce genre de forme urbaine peut être intéressant à la fois pour la qualité du logement, pour ses occupants mais aussi pour la ville. D'une façon générale, les promoteurs attendent de nos équipes une réflexion et un questionnement. Je ressens souvent une intensité autour de ces projets, une émulation positive et collective qui se dégage de nos collaborations » note Gaëlle Hamonic, l'un des deux architectes fondateurs de l'agence.

Le programme immobilier Wavy à Cesson-Sévigné, dessiné par les architectes et pour lequel le Groupe Launay a reçu en 2018 une « Pyramide d'Or », est un autre exemple de collaboration fructueuse avec un promoteur. « Chaque projet architectural est abordé par l'agence en fonction du site, des contraintes techniques et économiques mais aussi du contexte. Pour le programme Wavy, nous avons réinterrogé la

forme des bâtiments pour donner une réponse qui respecte le plan d'aménagement d'ensemble. Ce travail a été mené en concertation avec les élus, l'urbaniste et le promoteur, gage de la réussite du programme. »

Même si chaque projet est unique, l'agence Hamonic+Masson & Associés a une écriture, une personnalité que l'on retrouve dans ses réalisations. « Le métier d'architecte impose de se remettre en question pour définir de nouvelles formes urbaines et proposer des typologies de logements différentes. Notre rôle est d'amener de l'exceptionnel dans chaque logement pour que les occupants se sentent bien dedans. »

Les architectes ont aujourd'hui une technicité et un savoir-faire qui doivent être mis au service de la construction et du logement. « Le logement de demain devrait être plus



performant et généreux dans ses espaces, offrir davantage de lumière et utiliser des matériaux plus pérennes. Nous devons être vigilants pour ne pas tomber dans la standardisation à outrance et conserver nos spécificités pour que les projets soient toujours plus riches et ambitieux.» conclut Gaëlle Hamonic.

Gaëlle Hamonic,
architecte, Hamonic+Masson&Associés

Hamonic+Masson&Associés

Hamonic+Masson & Associés, c'est Gaëlle Hamonic, Jean-Christophe Masson et depuis 2014, Marie-Agnès de Bailliencourt, associée. L'agence est créée en 1997, nommée au prix Mies van der Rohe en 2001, elle

obtient les Nouveaux Albums de la Jeune Architecture (Naja) en 2002 et le prix Saint-Gobain en 2012, pour sa réalisation de 62 logements rue Villiot à Paris.

Aujourd'hui, l'agence travaille dans toute la France, avec des maîtres d'ouvrage publics et privés et intervient dans tous types de contextes et de logiques (logements, équipements, immobilier d'entreprise, infrastructures).

Acteur du débat sur la hauteur, l'agence mène aussi des réflexions sur le Grand Paris, comme avec sa proposition pour l'Avenue Foch lors de la campagne municipale 2014, ou en participant aux consultations telles que Inventons la métropole du Grand Paris I et II. Hamonic+Masson & Associés est aussi l'invité de nombreuses conférences dans le monde.

Gaëlle Hamonic a été vice-présidente de la Maison de l'Architecture en Île-de-France de 2007 à 2017. Jean-Christophe Masson a notamment enseigné à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles et à l'École Spéciale d'Architecture de Paris.

AGRUM

UNE RÉSIDENCE QUI CONJUGUE BIEN-ÊTRE, ÉNERGIE ET PRIX DU GRAND PUBLIC !

Lauréate de la « Pyramide Grand Public » régionale Hauts-de-France en 2018, la résidence AGRUM est située dans un quartier de Lille en plein renouvellement urbain, au cœur de la ZAC Arras-Europe. Livrée fin 2019, elle est réalisée par Demathieu Bard Immobilier, promoteur passionné dont les valeurs reposent sur l'écoute et le respect des clients et des partenaires.

Cette pyramide qui récompense des programmes neufs pour leur qualité architecturale, leur intégration dans l'environnement et le confort des logements est une vraie satisfaction pour Nicole Rogez qui a repris la direction régionale Hauts-de-France de Demathieu Bard Immobilier en 2013. « Sur trois programmes présentés en 2018, nous avons obtenu deux prix. C'est une vraie reconnaissance du travail réalisé par l'ensemble des équipes et un signal très bénéfique adressé à la profession et à l'ensemble de nos partenaires. »



Le programme AGRUM comme l'ensemble des opérations réalisées par Demathieu Bard Immobilier traduit la volonté de s'inscrire dans une démarche de développement durable, à travers la réalisation d'écoquartiers ou la certification de ses immeubles. C'est la garantie pour le client d'une maîtrise des moyens mis en œuvre, des délais et des coûts, gage de sécurité pour toutes les parties prenantes.

La résidence AGRUM est placée sous le signe de la diversité des habitations et de la mixité urbaine. Elle est composée de maisons, duplex et appartements du T2 au T4, soit au total 45 logements neufs, dans un quartier en plein développement, aux abords directs du centre-ville et de toutes les commodités : bus, parc et écoles... « Nous avons voulu donner un attrait additionnel à chaque appartement, qu'il s'agisse d'une ouverture sur l'extérieur, de la lumière du sud ou encore la possibilité d'agrandir ou de prévoir des pièces supplémentaires. »

Pour mettre en place la meilleure solution énergétique, Nicole Rogez n'a pas changé une équipe qui gagne ! « GDRF est un partenaire avec lequel nous avons des relations très constructives et avec qui nous avons toujours beaucoup de plaisir à collaborer. Pour le programme AGRUM, nous avons opté pour des chaudières individuelles à condensation dans tous les logements. La solution gaz naturel est rassurante pour le promoteur mais aussi pour le client car il peut maîtriser sa consommation et utiliser sa chaudière comme il le souhaite tout au long de l'année. Les maisons sont dotées en sus de panneaux photovoltaïques permettant de couvrir la consommation interne au logement. » D'une manière générale, Nicole Rogez préfère individualiser le mode de chauffage dans ses projets immobiliers pour répondre aux attentes des clients.

Nicole Rogez,
directeur région nord, Demathieu Bard Immobilier



Promoteur et développeur immobilier, Demathieu Bard Immobilier développe des projets ambitieux

et de grande qualité, en Ile-de-France et en régions. Elle bénéficie de la force de l'expertise technique et la solidité financière d'un groupe de construction indépendant de plus de 150 ans, reconnu pour son excellence (groupe Demathieu Bard). Cette synergie avec le groupe permet ainsi de répondre à toutes les spécificités et complexités techniques, les équipes élaborant au quotidien des solutions innovantes et sécurisées pour construire et réinventer la ville. Demathieu Bard Immobilier s'engage dans une grande diversité de projets d'immobilier tertiaire, commercial, mais aussi des projets atypiques (équipements scolaires, sportifs ou culturels) favorisant la mixité urbaine et sociale, essentiels à la construction de la ville.



ESPACE INVESTISSEMENT

UN PROJET DE RÉHABILITATION À NANTES, PLACÉ SOUS LE SIGNE DE L'INNOVATION TECHNIQUE ET DE L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Autodidacte proclamée et assumée, Janet Guinaudeau a créé Espace Investissement en 2000. Opérateur immobilier spécialisé dans la réhabilitation d'immeubles et la requalification de sites, Espace Investissement a reçu le « Trophée Émergence 2018 » récompensant un dirigeant pour son parcours exceptionnel et pour la performance de son entreprise en Charente-Maritime. A son actif, plus de 53 sites restaurés et une vision de l'habitat tournée vers la qualité, le respect de l'environnement et la maîtrise énergétique.

Aucun doute, le savoir-faire d'Espace Investissement est de réhabiliter en logements d'anciennes cliniques, casernes militaires, bâtiments publics ou encore couvents dans le Grand Ouest et à Paris. Mais, ce qui est essentiel pour



© Sylvie Carthy

Janet Guinaudeau, c'est que les gens se sentent bien dans leur logement. *« Je suis très attachée à la gestion des espaces, à la décoration intérieure mais aussi aux solutions énergétiques que je mets en place. Même si dans l'ancien nous n'avons pas les mêmes obligations réglementaires que dans les constructions neuves, je me fixe des contraintes d'usage et d'efficacité. Depuis de nombreuses années, nous imaginons avec mes équipes des solutions qui soient le moins énergivore possible et le plus économique pour les occupants. C'est pourquoi nous sommes régulièrement amenés à*

travailler en concertation avec GRDF. Ensemble, nous apportons des solutions énergétiques innovantes offrant un niveau de confort optimum et un coût énergétique minimal. »

Dernier exemple en date, « Les Jardins d'Augustin », un projet de réhabilitation d'une ancienne clinique à Nantes réalisé avec Eiffage Immobilier représentant 195 logements.



Le programme comprend 6 bâtiments : 3 bâtiments réhabilités en logements dont 1 historique dénommé « la Grande Maison », 1 bâtiment réhabilité en bureaux et 2 bâtiments construits. *« Pour les 3 bâtiments réhabilités en logements, la solution chauffage retenue est une chaufferie collective au gaz. Les 34 logements réhabilités par Espace Investissement seront équipés de Modules Thermique d'Appartement pour les besoins en ECS et Chauffage. Ces modules réduisent la boucle de distribution, permettent d'individualiser la consommation et disposent d'un échangeur de chaleur intégré. Cette solution représente un investissement important mais s'avère très performante en termes de rendement et d'économie d'énergie pour les occupants. »*

Janet Guinaudeau,
dirigeante fondatrice d'Espace Investissement



ESPACE INVESTISSEMENT

Une signature, des lieux d'exception

Depuis sa création en 2000, Espace Investissement a fondé son développement sur l'excellence des placements au cœur des

villes du Grand Ouest, la qualité des réhabilitations et une croissance toujours maîtrisée. De Nantes à Bordeaux, Espace Investissement multiplie les projets sur des opérations de grande ampleur et s'impose aujourd'hui comme un acteur majeur dans le métier de la restauration immobilière sur la façade Atlantique avec 53 réhabilitations réalisées pour un total de 45 000 m². L'histoire d'Espace Investissement se distingue par l'intuition et la créativité de sa dirigeante Janet Guinaudeau, alliées à la rigueur de ses équipes.

**Engagé depuis 2016,
dans une démarche éthique
et responsable, Espace Investissement
opère sous le label LUCIE
qui atteste son action en matière
de RSE (Responsabilité Sociétale
et Environnementale) et l'engage
à respecter la norme ISO 26000.
Un modèle économique positif
pour les hommes et notre territoire.**

**Quel que soit votre fournisseur
L'énergie est notre avenir, économisons-la !**

GRDF – 6, rue Condorcet – 75 009 Paris Société Anonyme au capital de 1 800 000 000 euros – RCS PARIS 444 786 511
Directeur de la publication : Isabelle Bettan – Rédacteur en chef : Antoine Sellier - tous droits réservés
Rédaction et conception : SOGO COM - contact@sogocom.fr - 04 50 45 69 15
Si vous souhaitez abonner un (des) collaborateur(s) ou ne plus recevoir cette lettre, signalez-le par mail à l'adresse suivante : antoine-alain.sellier@grdf.fr